

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Roxanne Meyer Keller
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15019253

Lausanne, le 18 novembre 2015

**Résolution Pierrette Roulet-Grin – Sud du Lac de Neuchâtel : navigation à vau-
l'eau ! (13_RES_008)**

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat dans sa séance du 17 décembre 2013. Le texte de la résolution est le suivant :

« Considérant

- la diminution de 50% des prestations à l'horaire 2014 annoncées par la Société de navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat vers tous les ports de la partie sud du Lac de Neuchâtel,
- l'absence totale — en 2014, dans les trois ports vaudois d'Yverdon-les-Bains, Grandson et Concise — de courses à l'horaire ou ponctuelles de l'unique bateau à vapeur des lacs jurassiens — le *NEUCHATEL*, objet de patrimoine patiemment rénové, notamment avec plus d'un million de francs provenant de divers fonds cantonaux vaudois,
- la prise en charge régulière et proportionnelle – par l'Etat de Vaud - du déficit de la Société de navigation LNM,

le Grand Conseil du canton de Vaud

1. appuie la résolution votée le 7 novembre dernier à l'unanimité par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains qui demande à la Compagnie de navigation LNM « de prévoir un horaire de desserte du sud du Lac de Neuchâtel correspondant à la dynamique touristique mise en place sur la région nord vaudoise, ainsi que dans sa capitale — Yverdon-les-Bains — deuxième ville du canton de Vaud »,
2. soutient les demandes d'amélioration des prestations de navigation adressées par les autres communes portuaires de la partie sud du Lac de Neuchâtel,
3. demande à la société LNM d'offrir — sur le Haut-lac de Neuchâtel, dès le début de la saison de navigation 2014, et à fréquence hebdomadaire — les mêmes prestations avec le bateau à vapeur, le *NEUCHATEL* que celles offertes sur les autres secteurs des Trois-Lacs. »

Le Conseil d'Etat remercie le Grand Conseil de son soutien et confirme que comme annoncé dans sa réponse à l'interpellation Pierrette Roulet-Grin – Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ? (14_INT_264), il s'est engagé à améliorer les prestations de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) dans le secteur du sud du lac de Neuchâtel.

De nouvelles croisières, au départ d'Yverdon-les-Bains, figureront à l'horaire 2016 de la LNM dont la saison touristique court de mi-mai à mi-octobre. Il s'agit de deux courses aller et retour Yverdon-les-Bains – Estavayer-le-Lac, en desservant notamment Grandson et Concise. Ces courses donneront correspondance avec un bateau à Estavayer-le-Lac vers et depuis Neuchâtel. Une courte croisière en boucle Yverdon-les-Bains - Grandson - Yverdon-les-Bains complétera encore l'offre.

De plus, le bateau à vapeur historique « Neuchâtel », récemment rénové, naviguera, à l'horaire, un dimanche par mois dans la partie sud du Lac de Neuchâtel, desservant les ports vaudois situés dans cette région.

Le Conseil d'Etat relève avec satisfaction le soutien des communes vaudoises concernées et leur engagement à promouvoir cette offre touristique renforcée au départ d'Yverdon-les-Bains avec le soutien de l'ADNV Région Yverdon-les-Bains Jura – Lac.

Le Conseil d'Etat entend continuer à être attentif dans son soutien à la navigation touristique tant sur le lac Léman que sur le lac de Neuchâtel afin de s'assurer de la mise en œuvre de croisières touristiques, notamment par les unités historiques, répondant à la demande du tourisme régional.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- DGMR